



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ**

## **Motion de l'Assemblée de l'Université**

Approuvée par 19 oui, 6 non et 7 abstentions lors de la séance du 15 décembre 2021

---

La crise sanitaire du COVID-19 n'est pas finie et s'est muée en une crise économique profonde et durable. La situation économique des étudiant.e.x.s est précarisée, ainsi que celle d'une part importante des travailleur.euse.x.s exerçant leur activité professionnelle au sein de l'université. Dans ces conditions, la précarité alimentaire est plus marquée que jamais et met en évidence, entre autres, le rôle essentiel des cafétérias universitaires. Ce constat, combiné avec la volonté de plusieurs collectivités publiques, dont la Ville de Genève, d'internaliser une partie ou l'entièreté des services essentiels auparavant externalisés, rend éminemment actuelle la question de l'internalisation des services des cafétérias universitaires.

### **1. Amélioration des prestations**

L'Université se doit de garantir un accès à une alimentation saine, équilibrée et bon marché pour l'entièreté de sa communauté. Un service de cafétérias hors des logiques de rentabilité à tout prix permettrait une meilleure accessibilité financière et une meilleure qualité de l'alimentation proposée. En effet, ce ne seraient plus les seuls prix du marché qui fixeraient le coût de l'alimentation, car les besoins de la communauté universitaire pourraient être entendus plus aisément. Ce faisant, la cafétéria contribuera tant à la santé alimentaire que psychologique, avec des repas sains et accessibles qui allègeraient la charge mentale que représente l'alimentation quotidienne.

De plus, la communauté universitaire aurait un contrôle sur les prestations offertes au quotidien dans les cafétérias universitaires. Par exemple, dans un contexte de manque chronique d'espace, des cafétérias gérées directement par l'université faciliteraient l'ouverture de ces espaces pour des activités autres que la stricte consommation de nourriture et pendant une plage horaire plus élargie. En effet, en louant une partie de ses bâtiments à des entreprises privées à des fins d'exploitation, l'Université fait parfois perdre à sa communauté une partie non-négligeable de ses bâtiments.

Par ailleurs, internaliser le service des cafétérias favoriserait un plus grand contrôle des chaînes d'approvisionnement, de distribution et d'élimination des déchets par l'Université. La gestion de toutes les matières premières nécessaires au fonctionnement d'une cafétéria, des feuilles de salade à la tasse de café, pourrait être directement prise en charge par l'Université et répondre plus facilement à des critères de durabilité sociale et environnementale, en cohérence avec les autres efforts effectués par l'institution.

### **2. Amélioration des conditions de travail et garantie des droits des employé.e.x.s**

Une internalisation du service de restauration universitaire signifierait des conditions de travail nettement améliorées ainsi qu'un octroi de droits supplémentaires pour les employé.e.x.s des cafétérias. En effet, les fonctionnaires ont un meilleur salaire (système des annuités), plus de jours fériés payés

et de plus grandes libertés d'organisation et de mobilisation en comparaison avec leurs homologues du privé. Très concrètement, la différence salariale entre un.e.x employé.e.x de prestataires privés, soumis à la CCNT hôtellerie restauration et un.e.x employé.e.x de l'Université en classe 4 s'élèverait à environ 1'225 francs par mois après dix ans d'embauche. L'internalisation signifierait aussi, par exemple, que les employé.e.x.s bénéficieraient de 10 jours fériés rémunérés par année au lieu de 6.

Cela fait longtemps que les travailleur.euse.x.s, les syndicats et les associations faïtières ont reconnu les immenses avantages associés à l'internalisation. En effet, le cahier de revendication de la grève féministe de 2019, adressé au rectorat et signé notamment par le SIT, le SSP, la CUAE, l'ACIL, l'AGRASS et l'Association PAT-UNIGE, demandait déjà la "[réintégration du] personnel externalisé qui travaille pour l'Université (service de nettoyage, restauration), dont la majorité des postes est occupée par des femmes".

En tant que lieu de production de savoir et de réflexion sur le fonctionnement de la société, l'Université connaît les méfaits de la sous-enchère sociale et salariale et se doit d'être une employeuse exemplaire. Ce rôle d'exemplarité va de pair avec une obligation d'octroyer les meilleures conditions de travail possibles aux employé.e.x.s qui exercent une activité professionnelle entre ses murs. En internalisant les cafétérias, l'Université valorisera enfin toutes les personnes travaillant dans le service de restauration.

### **3. Aspect financier de l'internalisation**

Une internalisation du service des cafétérias est synonyme d'une entrée d'argent conséquente pour l'Université. Cet argent servirait à financer un modèle d'excellence en termes d'alimentation et de politiques sociales. Cela représenterait un cercle vertueux cohérent puisque l'argent de la communauté universitaire resterait entre les murs académiques et irait directement financer un service représentatif de ses besoins.

Des services de restauration publics dans les hautes écoles sont un système soutenable. En Allemagne par exemple, la plupart des cafétérias universitaires sont gérées par les syndicats étudiants, qui sont légalement considérés comme des établissements de droit public et qui fonctionnent grâce aux financements des Länder et du gouvernement fédéral. Les menus coûtent généralement entre 2 et 3 euros, et dépassent rarement les 5 euros.

### **Témoignage d'une employée de Novae**

« Avec mon salaire à NOVAE, après avoir payé mes factures, mon loyer et mon assurance, il ne me reste presque rien pour vivre ! On n'est pas loin du salaire minimum. C'est dur. Avec les années, on n'est même pas valorisée financièrement. NOVAE est libre de fixer des augmentations de salaire s'il le veut. La CCT du secteur n'impose pas de valorisation nos années d'expérience. Le seul critère, c'est si on a le diplôme ou non. Une augmentation, ça dépend du chiffre d'affaire de NOVAE, de la crise, ... je ne sais pas. Il n'y a pas d'augmentation régulière. Parfois des primes. Quand il y a des problèmes au travail, NOVAE nous envoie voir une association patronale. Un problème grave, c'est que les lieux où on travaille et les conditions de travail changent au grès des contrats que NOVAE obtient ou perd avec ses clients. Qu'est-ce qui dit qu'un autre groupe ne gagne pas le prochain concours pour la cafeteria [dans cette entreprise où je travaille actuellement] ? NOVAE a bien perdu le mandat chez Rolex par exemple. Et alors qu'est-ce qui me garantirait que je peux garder les mêmes conditions que j'ai actuellement à NOVAE ? Et peut-être une autre entreprise me reprendrait mais combien de temps avant de pouvoir se séparer de moi ? Seulement 3 mois selon la loi ? Elle n'aurait pas de rapport de confiance ou de loyauté avec moi comme pourrait l'avoir mon ancien employeur au fil des années. Donc elle me licencierait d'autant plus facilement puisqu'il n'y a aucune protection contre le licenciement pour les travailleurs de la restauration. Et si elle me garde, je recommence tout

à zéro. Par contre, si je dois changer de lieu de travail et d'horaire de travail, c'est toute mon organisation personnelle qui est en jeu. Je n'ai aucune idée des changements d'horaires qu'on m'impose quand je suis déplacée par NOVAE, et ça arrive déjà quand le chiffre baisse, par exemple pendant le COVID. Je n'ai pas envie de devoir aller travailler hors de Genève, de devoir payer des frais de déplacement important. Et changer de lieu, c'est perdre le contact avec les clients. C'est hyper important le lien avec les clients. Ça serait perdu. Mes collègues et moi on est inquiets que NOVAE puisse perdre le mandat [dans cette entreprise]. En tout cas, si à nous, on nous proposait de devenir fonctionnaires, tous mes collègues et moi dirions oui ! On signe ! »

**Considérant ces éléments, l'Assemblée de l'Université se positionne en faveur de l'internalisation des cafétérias universitaires à moyen terme.**